

FORMULAIRE DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

A ENVOYER EN UN SEUL ENVOI AVEC L'ENSEMBLE DES PIECES DEMANDEES

PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE (voir Site Internet : lire le document « *Pièces à fournir pour le dossier de candidature* »)

NOM DE L'ARTISTE

....._

.....

Votre dossier sera à envoyer :

1- Espace Artistique de l'Anjou

Village Pierre Rabhi

Place des droits de l'Homme et du Citoyen

49124 Saint Barthélemy d'Anjou

Dès acceptation de votre candidature par le Comité de sélection de l'EAA qui se déroulera en septembre précédant la saison d'exposition, vous serez informé(e) par mail du choix du comité. Nous vous demandons par retour votre accord du créneau proposé par l'EAA, si celui-ci est différent du premier choix initial.

ELEMENTS SIGNALETIQUES

Nom :

Prénom :

Nom d'artiste :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse email :

Site Internet éventuel :

Nombre d'œuvres prévues :

ELEMENTS SUPPLEMENTAIRES :

- 1- **Une petite présentation personnelle de l'œuvre de l'artiste et de son travail artistique, les principales expositions ou participations a des salons (quelques lignes)...**
- 2- **Un titre pour l'exposition à Pignerolle sera également apprécié**

LA SELECTION

Le Comité de sélection sera composé d'artistes ayant l'habitude de participer à des Salons, à des Jurys de sélection, d'exposer à titre individuel ou collectivement

Aucune technique, aucun style, aucun domaine artistique n'est exclu a priori de la sélection. Les œuvres seront abouties et les techniques maîtrisées

Les domaines retenus seront par exemple : peinture (toutes techniques), sculpture, céramique d'art et œuvres en volume (tous matériaux), gravure, illustration, bande dessinée, dessin, textile artistique, photographie artistique, créations numériques...

Les objets de nature purement « artisanale » (aspect utilitaire, objets reproduits en nombre à l'identique...) sont exclus. Le Comité de sélection se réserve le droit d'apprécier le caractère « artistique » des œuvres.

Les copies, reproductions (sauf les « détournements », les inspirations à partir d'une autre œuvre, un traitement particulier etc...) seront refusées, l'Espace Artistique s'étant donné comme objectif de promouvoir la création.

L'artiste retenu devra fournir ultérieurement un PDF de l'affiche (format paysage) qui sera placée sur le site internet (les modalités et les coordonnées de la personne de l'EAA chargé de cet aspect vous seront précisées ultérieurement par l'EAA) . Les modalités d'élaboration de l'affiche seront également présentées sur notre site internet. Ce document, placé sur la page d'accueil est téléchargeable pour des raisons pratiques). Vous avez par ailleurs des exemples d'affiches des années précédentes présentées sur ce site.

ORGANISATION DE L'EXPOSITION

Il sera communiqué à l'artiste le **nom et les coordonnées du référent de l'EAA** qui traitera avec l'artiste des modalités de l'exposition (exemple : moment et modalités de l'état des lieux de début et de fin de l'exposition...). C'est avec ce référent que l'artiste envisagera les détails de son organisation.

- 1- Les horaires d'ouverture et de fermeture du Parc de Pignerolle sont de **8h-20h**.
- 2- L'exposant assurera ses **permanences**, aidé, si besoin des personnes de son choix. L'exposition devra se tenir uniquement dans cette tranche horaire, mais l'exposant peut ne choisir qu'une tranche d'exposition plus réduite de ce créneau (ex : 14h30-18h30 etc...) et variable selon les jours d'exposition.
- 3- En règle générale le créneau horaire pour le vernissage est **18h-20h30 le vendredi**, mais exceptionnellement, si vous choisissez un autre jour (ex : jeudi précédent votre exposition), ou d'autres horaires pour votre vernissage (ex : le jeudi de 18h30 à 20h30, ou de 18h à 20h30) : précisez-le sur ce formulaire :
 - **Jour souhaité pour le vernissage** :.....
 - **Horaires souhaités pour votre vernissage** : de..... à

NB ; En aucun cas l'horaire de fin de vernissage **ne pourra excéder 20h30** (exigence des propriétaires du Parc)

- 4- **Prévenir par mail** (voir adresse mail en haut du formulaire) l'EAA pour que celui-ci prenne ses dispositions pour avertir le Service de surveillance mandaté par Angers Loire Métropole.
Dossiers.espace.artistique49@gmail.com
- 5- **L'artiste proposera 3 dates possibles par ordre de préférence** pour son exposition. Pour des raisons exposées plus haut. L'EAA proposera alors la date la plus adéquate pour son organisation. Cette date lui sera exposée auparavant par mail .
 - **1^{er} choix** :.....
 - **2^{ème} choix** :.....
 - **3^{ème} choix** :.....

LES ESPACES D'EXPOSITION

Les espaces disponibles pour l'exposition ou tout ce qui en dérive (total : 326 m2) se composent de :

- **La verrière est plus spécifiquement dédiée aux vernissages, démonstrations, accueil, informations...N'étant pas sécurisée, l'artiste utilisant la verrière à des fins d'exposition prend ses responsabilités quant aux dommages éventuels qui pourraient être occasionnés au niveau de ses œuvres.**
- **Deux salles d'exposition dans le bâtiment (environ 166 m2, dont une grande salle de 103 m2 et une petite salle de 63 m2). Le linéaire d'exposition est d'environ 65 mètres.**
- **L'EAA décline toute responsabilité quant aux conséquences dues à l'utilisation des matériels mis gracieusement à disposition (escabeau, tables...)**

Pour toute information complémentaire, se reporter à notre site internet (www.eaa49.com).

Date :

Lieu :

Signature de l'Artiste :

L'équipe de l'EAA

A noter : tout dossier incomplet ne pourra être retenu